



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
Dans le Groupe BPCE
SECTION BANQUE POPULAIRE DU NORD

MARCQ le 21 juin 2011

***Sud* Banque Populaire du Nord : 1**
Patrons BPCE : 0

A la suite de la création d'une section syndicale d'entreprise à la Banque Populaire du Nord, le 22 février 2011, le syndicat **Sud** désignait FRANCOISE BAUDRY en qualité de représentante syndicale de la section **Sud BP Nord**.

En guise de cadeau de bienvenue la direction de la Banque Populaire du Nord, recevant vraisemblablement ses ordres de l'organe central BPCE, contestait au moyen d'arguments fallacieux, la création de notre section syndicale et la désignation de la RSS.

Le 12 mai 2011 les protagonistes ont eu l'occasion de présenter leurs arguments devant le Tribunal d'Instance de TOURCOING.

Le jugement a été prononcé le 16 juin 2011.

Celui-ci est clair et sans appel. En voici de courts extraits :

... » , il ne fait aucun doute que le syndicat Sud couvre bien, contrairement à ce qu'indique la BPN, le champ professionnel de celle-ci. L'article 1-10 des statuts précise en effet : « compte tenu du rapprochement des groupes Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de la création de l'organe central BPCE, le congrès du 22 juin 2010 décide d'élargir le champ de syndicalisation du syndicat au personnel des entreprises du groupe BPCE à ses filiales et à ses organismes communs » .

« Il résulte de ces éléments que le syndicat Sud Groupe BPCE remplit donc bien les critères légaux sus-visés. »

*« Enfin, il sera observé que le syndicat a justifié **auprès du Tribunal**, d'un nombre d'adhérents largement suffisant ... »*

« Au vu de ces éléments, il convient donc de débouter la SA BPN de sa requête. « ...

Il nous reste à faire notre travail de syndicaliste. Sans complaisance ! Sans compromission d'aucune sorte ! Un autre monde est possible pour peu qu'on arrête de se laisser marcher sur les pieds ! C'est peut-être de cela dont les patrons n'ont pas l'habitude ...